A/197

Du 25 JANVIER 1996 N° 7370/5

ooOoo

COPIE

N O T O R I E T E

Mr JUSTE Laurent

Gilbert JEANSOU
Notaire Associé
11000 CARCASSONNE



A. GALINIER
G. JEANSOU
J.-M. CAMINADE
V. VIALADE-BLUCHE

NOTAIRES ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE
D'UN OFFICE NOTARIAL

23, rue de Verdun - CARCASSONNE (Aude)
Tél. 68 25 07 88 - Fax. 68 71 27 10

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

MAIRIE
DE
TOULOUSE

SERVICE DE L'ETAT CIVIL

N° 0142/03

JUSTE
Epoux

Le vingt mars mil neuf cent quatre vingt quinze, à seize ------
heures quarante cinq minutes, est décédé avenue Jean Poulhes, -
Laurent, Marcelin JUSTE, né à Limousis (Aude), le 01 mars 1939
Conducteur de Travaux, domicilié à Conques Sur Orbiel (Aude) --
Lotissement La Tuilerie, fils de Raymond JUSTE, décédé, et de -
Henriette VIé, Retraitée, domiciliée à Conques Sur Orbiel -----
(Aude) Avenue de la Montagne Noire. ----------
Epoux de Léonce, Céline BELZ. ----------
Dressé le 20 mars 1995, à 18 heures, sur la déclaration de ----
Valérie JUSTE, 32 ans, Gérante de Société, domiciliée à Palaja
(Aude) 27 Los Garrabiers, Fille qui, lecture faite et invitée -
à lire l'acte, a signé avec Nous, Annie DéJEAN, Fonctionnaire -
de la Mairie de Toulouse, Officier de l'Etat Civil par -------
délégation du Maire. ----------

Pour copie certifiée conforme aux indications portées sur
l'acte original selon traitement informatique.

TOULOUSE : le 06 avril 1995.

Le Délégué.

Daniel HENRY

MAIRIE DE TOULOUSE (H.-G.) ETAT CIVIL

adsn

Fichier central des dispositions de dernières volontés

13107 Venelles Cedex - Tél. : 42 54 90 80 - Fax : 42 54 80 53

ETUDE:11058

MAITRES GALINIER, JEANSOU, CAMINADE
VIALADE-BLUCHE
NOTAIRES ASSOCIES
BP 2 23 RUE DE VERDUN
11001 CARCASSONNE CEDEX

25 AVR 1995

COMPTE RENDU D INTERROGATION NUMERO: 5042460015

NOM : JUSTE

PRENOMS : LAURENT MARCELIN SEXE:

NE LE : 01 03 1939

CONJOINT: BELZ DATE DE DECES: 20 03 95

~~AUCUNE INSCRIPTION AU FICHIER EN DATE DU: 25 AVR 1995~~

NOUS AVONS ENREGISTRÉ
EN VOTRE ÉTUDE
UN ACTE A CES REFERENCES

* Second héritier: MARCELLIN
(D.E.E du 08.07.1983)

A.D.S.N.
Fichier Central des
Dispositions des Dernières Volontés
13107 VENELLES CEDEX
Tél. : 42 54 90 80

DANEL FERRY 17 - FICHE ROSE - Tél. 54.74.60.62

N° 7.370/5

Du 25 Janvier 1996.

Droit de timbre payé sur état
Autorisation du 14 Septembre 1977
N° 7409

1611.NOT

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE
Le VINGT CINQ JANVIER.
PARDEVANT Maître Gilbert JEANSOU, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle André GALINIER, Gilbert JEANSOU Jean-Marcel CAMINADE, et Valérie VIALADE BLUCHE titulaire d'un Office notarial à la résidence de CARCASSONNE (Aude), 23 Rue de Verdun, soussigné,

ONT COMPARU :

Les témoins soussignés ci-après nommés qui ont déclaré avoir parfaitement connu le DE CUJUS et attesté pour vérité comme étant de notoriété publique et à leur connaissance personnelle :

- qu'il est décédé aux lieu et date ci-après indiqués ;
- qu'après son décès et jusqu'à ce jour il n'a pas été dressé d'inventaire ;
- qu'on ne lui connaît aucune disposition à cause de mort sauf, le cas échéant, celle ci-après énoncée.

Et que sa dévolution successorale s'établit ainsi qu'il sera indiqué ci-après.

DENOMINATIONS.

Il est précisé que dans cet acte les termes de DE CUJUS et AYANTS DROIT désignent respectivement la personne décédée et celui ou ceux à qui est dévolue sa succession, parmi lesquels, le cas échéant, seront distingués le CONJOINT SURVIVANT, les HERITIERS et les LEGATAIRES.

Cet acte de notoriété a été dressé sur la réquisition des témoins ci-après nommés, et conformément aux dispositions de l'article 69 du décret n° 55-1350 du 14 Octobre 1955, le notaire soussigné a informé les ayants droit à la succession dont s'agit, de l'obligation qui leur est imposée par l'article 29 du décret n° 55-22 du 4 Janvier 1955, de faire constater dans une attestation notariée la transmission ou constitution à leur profit, des droits réels immobiliers pouvant dépendre de cette succession, et lesdits ayants droit ont chargé le notaire soussigné d'établir cette attestation si elle est nécessaire.

RD. L

Les témoins sont :

— Madame Véronique DURAND, clerc de notaire, demeurant à CARCASSONNE (Aude),

— Monsieur Renaud DESBARATS, clerc de notaire, demeurant à CARCASSONNE (Aude).

DE CUJUS —

Monsieur **JUSTE** Laurent Marcellin, en son vivant Employé des P.T.T époux de Madame **BELZ** Léonce Céline, demeurant et domicilié à CONQUES SUR ORBIEL (Aude), lotissement "la Tuilerie".

Né à LIMOUSIS (Aude), le 1er Mars 1939.

De Nationalité française.

DECEDE à TOULOUSE (Haute Garonne), le 20 Mars 1995.

DISPOSITIONS A CAUSE DE MORT

Donation entre époux : Suivant acte reçu par Me Gilbert JEANSOU, Notaire soussigné, le 8 Juillet 1983, Monsieur **JUSTE** Laurent Marcellin, avait fait donation entre vifs, au profit de Madame **BELZ** Léonce Céline, son épouse, pour le cas (arrivé) où elle lui survivrait de l'universalité des meubles et immeubles qui composeraient sa succession.

Avec stipulation qu'en cas d'existence lors du décès d'héritier à réserve, et si la réduction en était demandée, la donation porterait au choix de la donataire sur l'une des quotités disponibles entre époux en vigueur lors du décès.

Ainsi qu'il résulte du compte rendu d'interrogation du Fichier Central des Dispositions de dernières Volontés de VENELLES. Lequel compte rendu d'interrogation en date du 25 Avril 1995, demeurera annexé aux présentes après mention.

MARIAGE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur **JUSTE** Laurent Marcellin et Madame **BELZ** Léonce Céline s'étaient mariés sous le régime de l'ancienne communauté légale de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de CONQUES SUR ORBIEL (Aude) le 26 Janvier 1963; Ledit régime matrimonial sans modifications depuis.

RD. L

DEVOLUTION SUCCESSORALE — AYANTS DROIT —

Conjoint survivant

Madame **BELZ** Léonce Céline, commerçante, demeurant et domiciliée à CONQUES SUR ORBIEL (Aude).
Née à CARCASSONNE (Aude), le 14 Décembre 1942.
De Nationalité française.

Son épouse survivante non divorcée, ni séparée de corps.
* commune en biens comme sus-dit,
* Et usufruitière en vertu de l'article 767 du code Civil, du quart des biens composant la succession du DE CUJUS.
Sauf à confondre cet usufruit avec le bénéfice plus important de la libéralité précitée.

HERITIERS

1°) Madame **JUSTE** Valérie Henriette Simone, Commerçante, divorcée de Monsieur **NOVI** Gilbert Roger Yves demeurant à PALAJA (Aude), 27 Los Garrabiers.
Née à CARCASSONNE (Aude), le 27 Août 1963.
De Nationalité française.

2°) Monsieur **JUSTE** Jean Marc François Raymond Livreur, demeurant à CONQUES SUR ORBIEL (Aude), rue des Demoiselles, Ecole Primaire.
Né à CARCASSONNE (Aude), le 10 Juin 1971,
De Nationalité française.

Qualités : Ses deux enfants issus de son union avec Madame **BELZ**, héritiers conjointement et indivisément de l'universalité des biens et droits composant la succession du DE CUJUS, et divisément chacun d'eux à concurrence de moitié, sous réserve des droits revenant en usufruit au conjoint survivant.

DONT ACTE, sur TROIS pages

est approuvé
envois 0
lignes nulles 0
mots nuls 0
chiffres nuls 0
blanc rayonné 0

La lecture du présent acte a été donnée aux comparants et les signatures de ceux-ci sur ledit acte ont été recueillies par le notaire soussigné.
Fait et passé à CARCASSONNE (Aude), 23 rue de Verdun,
En l'Office Notarial dénommé en tête des présentes.
Les Jour, mois et An sus-dits.
Et, le notaire a signé le même jour.

RD

L

RD Sont.

DROIT D'ENREGISTREMENT
SUR ÉTAT : 500F

Du 25 JANVIER 1996 N° 7371/5

oo0oo

COPIE

OPTION DU CONJOINT SURVIVANT

Mr JUSTE Laurent

Gilbert JEANSOU
Notaire Associé
11000 CARCASSONNE



A. GALINIER
G. JEANSOU
J.-M. CAMINADE
V. VIALADE-BLUCHE

NOTAIRES ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE
D'UN OFFICE NOTARIAL

23, rue de Verdun - CARCASSONNE (Aude)
Tél. 68 25 07 88 - Fax. 68 71 27 10

Droit de timbre payé en exécution du 14 Décembre 1976
N° 7500

1613.OPT

N° 7.371/5

DU 25 Janvier 1996.

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE
ET LE VINGT CINQ JANVIER.

PARDEVANT Maître Gilbert JEANSOU, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle André GALINIER, Gilbert JEANSOU, Jen-Marcel CAMINADE et Valérie VIALADE BLUCHE, titulaire d'un Office notarial à la résidence de CARCASSONNE (Aude), 23 Rue de Verdun, soussigné,

ONT COMPARU :

Le CONJOINT SURVIVANT et le ou les HERITIERS eux-mêmes ou leurs représentants, tous ci-aprés nommés, qui ont déclaré respectivement :

Le CONJOINT SURVIVANT, usant de la faculté à lui conférée par LE DE CUJUS, aux termes de la disposition à cause de mort que celui-ci a prise à son profit, qu'il opte dans cette succession pour la quotité disponible qui sera indiquée sous le titre OPTION DU CONJOINT SURVIVANT.

Le ou les HERITIERS qu'ils en prennent acte et renoncent à demander la conversion en rente viagère de l'usufruit revenant, le cas échéant au CONJOINT SURVIVANT.

Et tous ensemble qu'ils se dispensent réciproquement de faire inventaire des forces et charges de la succession, à moins que celui-ci n'ait été déjà effectué de même que de dresser état des immeubles s'il en existe.

Domicile est élu par ou pour chacun, en sa demeure.

<u>DENOMINATIONS</u>

Il est précisé que, dans cet acte, les termes de DE CUJUS, et AYANTS-DROIT, désignent respectivement la personne décédée et celui ou ceux à qui est dévolue sa succession, parmi lesquels seront distingués le CONJOINT SURVIVANT et les HERITIERS.

<u>PRESENCE- REPRESENTATION</u>

En présence de :
1°) Madame JUSTE née BELZE
2°) Madame Valérie JUSTE,
3°) M. Jean JUSTE.
Tous trois ci-après dénommés, qualifiés et

ENREGISTRÉ A CARCASSONNE EST R.D.
Le 2 FEV. 1996 N° 78 14
Reçu : cinq cents francs
Le Receveur Divisionnaire,

domiciliés.

Lesquels ont déclaré accepter purement et simplement la succession de Monsieur Laurent Marcellin JUSTE, leur défunt époux et père.

OPTION DU CONJOINT SURVIVANT

LE CONJOINT SURVIVANT déclare opter pour la quotité disponible entre époux la plus large en usufruit, soit l'USUFRUIT DE L'UNIVERSALITE des biens et droits dépendant de la succession du DE CUJUS.

DE CUJUS

Monsieur **JUSTE** Laurent Marcellin, en son vivant Employé des P.T.T époux de Madame **BELZ** Léonce Céline, demeurant et domicilié à CONQUES SUR ORBIEL (Aude), lotissement "la Tuilerie".

Né à LIMOUSIS (Aude), le 1er Mars 1939.

De Nationalité française.

DECEDE à TOULOUSE (Haute Garonne), le 20 Mars 1995.

DISPOSITIONS A CAUSE DE MORT

Donation entre époux : Suivant acte reçu par Me Gilbert JEANSOU, Notaire soussigné, le 8 Juillet 1983, Monsieur **JUSTE** Laurent Marcellin, avait fait donation entre vifs, au profit de Madame **BELZ** Léonce Céline, son épouse, pour le cas (arrivé) où elle lui survivrait de l'universalité des meubles et immeubles qui composeraient sa succession.

Avec stipulation qu'en cas d'existence lors du décès d'héritier à réserve, et si la réduction en était demandée, la donation porterait au choix de la donataire sur l'une des quotités disponibles entre époux en vigueur lors du décès.

Ainsi qu'il résulte du compte rendu d'interrogation du Fichier Central des Dispositions de dernières Volontés de VENELLES. Lequel compte rendu d'interrogation en date du 25 Avril 1995, est demeuré annexé à la minute de l'acte de notoriété ci-après relaté.

MARIAGE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur **JUSTE** Laurent Marcellin et Madame **BELZ** Léonce Céline s'étaient mariés sous le régime de l'ancienne communauté légale de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de CONQUES SUR ORBIEL (Aude) le 26 Janvier 1963; Ledit régime matrimonial sans modi-

fications depuis.

DEVOLUTION SUCCESSORALE – AYANTS DROIT –

Conjoint survivant

Madame **BELZ** Léonce Céline, commerçante,
demeurant et domiciliée à CONQUES SUR ORBIEL (Aude).
Née à CARCASSONNE (Aude), le 14 Décembre 1942.
De Nationalité française.

Son épouse survivante non divorcée, ni séparée de corps.

* commune en biens comme sus-dit,

* Et usufruitière en vertu de l'article 767 du code Civil, du quart des biens composant la succession du DE CUJUS.

Sauf à confondre cet usufruit avec le bénéfice plus important de la libéralité précitée.

HERITIERS

1°) Madame **JUSTE** Valérie Henriette Simone, Commerçante, divorcée de Monsieur **NOVI** Gilbert Roger Yves demeurant à ~~CONQUES~~ ~~sur~~ ~~ORBIEL~~ ~~(Aude)~~.
Née à CARCASSONNE (Aude), le 27 Août 1963.
De Nationalité française.

2°) Monsieur **JUSTE** Jean Marc François Raymond, ~~Gestionnaire~~ C~~GAS~~, demeurant à CONQUES SUR ORBIEL (Aude), rue des Demoiselles, Ecole Primaire.
Né à CARCASSONNE (Aude), le 10 Juin 1971,
De Nationalité française.

Qualités : Ses deux enfants issus de son union avec Madame **BELZ**, héritiers conjointement et indivisément de l'universalité des biens et droits composant la succession du DE CUJUS, et divisément chacun d'eux à concurrence de moitié, sous réserve des droits revenant en usufruit au conjoint survivant.

La dévolution de cette succession a été constatée dans un acte de notoriété dressé par Me Gilbert JEANSOU, ce jour.

DONT ACTE SUR TROIS PAGES

Fait et passé à CARCASSONNE,
Au siège de la Société Civile
Professionnelle sus-nommée.
Et lecture faite, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire associé soussigné.

3

approuvé
envois 2
lignes nulles 0
mots nuls 0
chiffres nuls 0
blancs biffonnés 0